

# Séance du Conseil Municipal du 14 Mars 2011

---

L'an deux mil dix, le 14 Mars 2011

Le Conseil Municipal de la ville de RENAGE,

Dûment convoqué en session ordinaire, à la salle du Centre Socioculturel, sous la présidence de Monsieur OLIVIERI, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 février 2011

## Présents :

MM. et MMES. OLIVIERI. CORONINI. ROYBON. PELLISSIER. KATCHADOURIAN. RICHARD. PERRIOLAT. CUNIBERTO. THEAUDIN. GUAGLIANONE. BERTONA. MATTIA. MENDES TEXEIRA. PONZONI. RINDONE. BEAU.

## Excusés et Représentés :

MM. et MMES GIRERD. ROUSSET. GAUTHIER. BASSEY. SPOSITO. MANSOURI. KAYAKUSU.

**LUNDI 14 MARS 2011 - A 20 H 00**  
**Salle du Centre Social**

## Ordre du Jour

Compte rendu du CM du 08 février 2011

### I-Jurés d'assise :

- **Objet :** Désignation des jurés d'assise. (9 personnes à désigner).

### II-Assurance :

- **Objet :** Contrats d'assurance des risques statutaires.

### III-Finances

- **Objet :** Débat d'orientation Budgétaire.
- **Objet :** Compte Administratif Commune, Gendarmerie, eau, assainissement.
- **Objet :** Affectation du résultat 2010 Commune, Gendarmerie, eau, assainissement.
- **Objet :** Approbation du compte de gestion Commune, Gendarmerie, eau, assainissement.

## Observation sur le compte rendu du 08 février 2011

Aucune observation.

Melle GIRERD est désignée secrétaire de séance.

Melle GIRERD effectue l'appel des membres du Conseil Municipal.

## **I-JURES D'ASSISE :**

### **DESIGNATION DES JURES D'ASSISE**

Délib. : 6/2011

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, le Conseil Municipal procède à la désignation des jurés d'assise, par tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale.

Le nombre de jurés pour Renage est fixé à 9.

Le conseil municipal,  
Après tirage au sort, désigne :

- Mr BOISSY Jean-Daniel domicilié 171 rue Michel Créminési à Renage,
- Mme GLENAT Corinne épouse MUGUET domiciliée 80 impasse la Charrière à Renage,
- Mme KUNSTLER épouse KUNSTLER-HOURRIEZ domiciliée 106 lotissement les Jardins d'élodie à Renage,
- Madame TAUREL épouse CUNIBERTO Corinne domiciliée 10 chemin de la batie à Renage
- Monsieur PRESSARD Didier domicilié 120 chemin de la Bergère à Renage,
- Madame ELLENA épouse ROBERT Catherine domiciliée 615 chemin des bruyères à Renage,
- Monsieur SCHMITT Jean Pierre domicilié 100 boulevard Docteur Valois à Renage,
- Monsieur COTTING Pierre domicilié 155 Montée du Champ Blat à Renage.
- Mr GIRAUD Christian domicilié 115 chemin du Mollard Rond à Renage.

## **II-ASSURANCE**

### **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Délib. : 7/2011

Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé aux élus de charger le centre de gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou parties des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Décès, Accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité,

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L :

Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la Collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012,

Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les élus donnent leur accord afin de s'associer à cette démarche.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### III-FINANCES :

#### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

Délib. : 8/2011

Après s'être fait présenter le Débat d'Orientation Budgétaire par Monsieur Dominique ROYBON adjoint aux finances.

Après avoir entendu et approuvé le Débat d'Orientation Budgétaire,

Déclare que le Débat d'Orientation Budgétaire a été réalisé, pour l'exercice 2011

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

#### COMPTE ADMINISTRATIF : COMMUNE, GENDARMERIE, EAU et ASSAINISSEMENT

Délib. : 9/2011

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pier Luigi OLIVIERI, Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011, après s'être fait présenter le budget primitif les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

#### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	excédents	Déficits	excédents	Déficits	excédents
Résultats reportés		99 259,83		152 842,84	0,00	252 102,67
Opérations de l'exercice	979 085,82	880 565,26	3 317 061,78	3 912 731,70	4 296 147,60	4 793 296,96
TOTAUX	979 085,82	979 825,09	3 317 061,78	4 065 574,54	4 296 147,60	5 045 399,63
Résultats de clôture N	98 520,56	0,00	0,00	595 669,92	98 520,56	595 669,92
<i>Restes à réaliser</i>	<i>68 150,00</i>					
TOTAUX CUMULES	979 085,82	979 825,09	3 317 061,78	4 065 574,54	4 296 147,60	5 045 399,63
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	739,27	0,00	748 512,76	0,00	749 252,03

#### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE GENDARMERIE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	excédents	Déficits	excédents	Déficits	excédents
Résultats reportés	43 294,16			1 734,71	43 294,16	1 734,71
Opération de l'exercice	29 619,73	66 986,99	169 255,22	233 255,55	198 874,95	300 242,54
TOTAUX	72 913,89	66 986,99	169 255,22	234 990,26	242 169,11	301 977,25
Résultats de clôture N	0,00	37 367,26	0,00	64 000,33	0,00	101 367,59
<i>Restes à réaliser</i>						
TOTAUX CUMULES	72 913,89	66 986,99	169 255,22	234 990,26	242 169,11	301 977,25
RESULTATS DEFINITIFS	5 926,90	0,00	0,00	65 735,04	0,00	59 808,14

## COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE EAU

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	excédents	Déficits	excédents	Déficits	excédents
Résultats reportés	26 248,42			24 637,67	26 248,42	24 637,67
Opération de l'exercice	89 478,18	57 213,00	466 424,08	508 493,47	555 902,26	565 706,47
TOTAUX	115 726,60	57 213,00	466 424,08	533 131,14	582 150,68	590 344,14
Résultats de clôture N	32 265,18	0,00	0,00	42 069,39	32 265,18	42 069,39
<i>Restes à réaliser</i>	<i>100 600,00</i>					
TOTAUX CUMULES	115 726,60	57 213,00	466 424,08	533 131,14	582 150,68	590 344,14
RESULTATS DEFINITIFS	58 513,60	0,00	0,00	66 707,06	0,00	8 193,46

## COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	Déficits	excédents	Déficits	excédents	Déficits	excédents
Résultats reportés	125 362,49			26,20	125 362,49	26,20
Opérations de l'exercice	96 817,56	88 611,00	174 817,18	221 382,49	271 634,74	309 993,49
TOTAUX	222 180,05	88 611,00	174 817,18	221 408,69	396 997,23	310 019,69
Résultats de clôture N	8 206,56	0,00	0,00	46 565,31	8 206,56	46 565,31
<i>Restes à réaliser</i>	<i>70 000,00</i>					
TOTAUX CUMULES	222 180,05	88 611,00	174 817,18	221 408,69	396 997,23	310 019,69
RESULTATS DEFINITIFS	133 569,05	0,00	0,00	46 591,51	86 977,54	0,00

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, au report aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différentes comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Voté et arrêté les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : COMMUNE

Délib. : 10/2011

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif COMMUNE

de l'exercice 2010, ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/09	152 842.84 €
Résultat de l'exercice 2010	595 669.92 €
Total à affecter	748 512.76 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats 2010 au Budget Primitif 2011, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	550 000.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	198 512.76 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	739.27 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : EAU**

Délib. : 11/2011

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif EAU de l'exercice 2010, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/09	24 637.67 €
Résultat de l'exercice 2010	42 069.39 €
Total à affecter	66 707.06 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2011 comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	58 600.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction	8 107.06 €
Résultat reporté en Investissement	-58 513.60 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 : ASSAINISSEMENT**

Délib. : 12/2011

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif ASSAINISSEMENT  
de l'exercice 2010, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/09	26.20 €
Résultat de l'exercice 2010	46 565.31 €
Total à affecter	46 591.51 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2011, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	46 500.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	91.51 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	-133 569.05 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

#### **AFFECTATION DU RESULTAT 2010 GENDARMERIE**

Délib. : 13/2011

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif GENDARMERIE de l'exercice 2010, ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

Constatant que le compte administratif présente un résultat en instance d'affectation de :

Résultat en instance au 31/12/09	1 734.71 €
Résultat de l'exercice 2010	64 000.33 €
Total à affecter	65 735.04 €

Le Conseil Municipal décide la reprise des résultats au Budget Primitif 2011, comme suit :

Mise en réserve Excédent de fonction. (compte 1068)	55 930.00 €
Résultat maintenu en instance d'affectation Fonction (compte 002)	9 805.04 €
Résultat reporté en Investissement (compte 001)	-5 926.90 €

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNE

Délib. : 14/2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET GENDARMERIE

Délib. : 15/2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation :

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET EAU**

Délib. : 16/2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010;
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT**

Délib. : 17/2011

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'appelle pas d'observation :

- ✚ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées de 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010,
- ✚ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- ✚ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE**

## **METHODE AMORTISSEMENT BUDGET GENDARMERIE**

Délib. : 18/2011

Vu l'article L.2321-2 du CGCT,

Vu l'article 1<sup>er</sup> du décret 96-523,

La commune de Renage ayant passé le seuil de 3 500 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2009, doit conformément à l'instruction budgétaire et comptable amortir les biens corporels et incorporels ainsi que les biens immobiliers productifs de revenus acquis après le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Le Conseil Municipal propose les méthodes d'amortissement suivantes :

Amortissement linéaire quel que soit le bien

### **Immobilisations incorporelles :**

<b>NATURE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
Frais d'étude non suivi de travaux	2 ans
Autres immobilisations incorporelles	5 ans

### **Immobilisations corporelles :**

<b>NATURE DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>DUREE</b>
Matériel & outillage	6 ans
Installations générales agencements & aménagements des bâtiments	10 ans
Autres immobilisations corporelles	15 ans

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

## **SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AVEC L'ASSOCIATION DES JARDINS FAMILIAUX DE RENAGE**

Délib. : 19/2011

Monsieur le Maire donne la parole à Melle GIRERD qui expose qu'il y a lieu de se prononcer favorablement à la signature de cette convention avec l'association des jardins familiaux de Renage permettant de mettre à disposition le terrain communal nécessaire au fonctionnement des jardins.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Il est décidé de :

- Signer cette convention afin d'entériner la mise à disposition gratuite de terrain.

Délibéré par le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

## **IV-QUESTIONS DU PUBLIC**

- Vous avez présenté le retrait de la salle du parc, quelle est le projet ?
- Comment se fait-il que la charge du personnel représente aujourd'hui 53% du Chiffre d'Affaire en fonctionnement ?